

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 décembre 2014

Le 22/12/2014 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Serqueux, légalement convoqué en date du 12 décembre 2014 s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. DUMOUCHEL Jean-Claude.

Étaient présents : Mmes et Mrs CIRASSE Oriane, DEHEDIN François, DEGUINE Francis, FLEURBAEY Jean-Pierre, GREMONT Didier, LEMOINE Anne-Marie, OUIN Serge, PINEL Jean-Claude et SCELLIER René.

Absents ayant donné pouvoir : Mme PRODHOMME Martine à Mme LEMOINE Anne-Marie, M. GOMME Dany à M. GREMONT Didier, M. LEMOINE Antoine à M. DUMOUCHEL Jean-Claude et M. VENDENEGEN Olivier à M. OUIN Serge.

Absent excusé : M. QUATRESOUS Daniel

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : M. FLEURBAEY Jean-Pierre

➤ Délibération N°01 : changement d'opérateur pour la téléphonie et l'internet de l'école et de la mairie - suppression de l'offre SFR par l'offre d'OVH

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération du 10/10/2014, avait voté le changement d'opérateur pour la téléphonie et l'internet de l'école et la mairie en optant pour SFR. Considérant que l'offre de SFR ne correspond plus à l'offre du département,

Considérant qu'un autre fournisseur, OVH, permet de répondre aux mêmes besoins à un prix plus compétitif soit :

- école : 24.99 € HT mensuel pour internet et la ligne téléphonique (appels illimités vers les fixes et portables à condition de ne pas dépasser plus de 59 minutes sur un appel)
- mairie : 39.99 € HT mensuel pour internet et 3 lignes téléphoniques
- + une caution de 315 € pour la fourniture de 3 téléphones
- + la création d'une ligne téléphonique pour une durée de 72 heures pour 49.99 € HT le temps de la transition pour que la mairie ne soit pas sans téléphone durant cette période
- engagement de 12 mois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **Accepte** le changement d'opérateur téléphonique en choisissant OVH.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant le changement d'opérateur.

➤ Délibération N°02 : inscription du projet de construction d'une nouvelle mairie au Contrat de Proximité et de Solidarité du Département de la Seine-Maritime

Considérant que le projet de construction d'une mairie passive et salle multi associative (construction basse consommation avec matériaux naturels, ossature bois, en ouate cellulosique, charte de chantier HQE (Haute Qualité Environnementale), chantier 0 déchet),

Considérant que la mairie actuelle est inadaptée aux personnes handicapées et pose des problèmes de sécurité au niveau de l'école,

Considérant que ce projet relèverait du Contrat de Proximité et de Solidarité du Département de la Seine-Maritime,

Considérant que l'inscription de ce projet doit être faite avant le 31 décembre 2014 pour une programmation avant 2017-2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **Accepte** l'inscription du projet de construction d'une nouvelle mairie passive et salle multi associative au Contrat de Proximité et de Solidarité du Département de la Seine-Maritime.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant cette inscription.

Questions diverses :

Mme LEMOINE : plusieurs personnes s'interrogent à savoir pourquoi Monsieur le Maire ou un représentant de la mairie n'était pas présent au repas de Noël du Club de la Joie de Vivre.
Monsieur le Maire lui répond qu'il faut être invité pour y assister.

M. GREMONT : signale qu'un don anonyme de 10 € a été fait au CCAS de Serqueux lors de la remise des colis de Noël.
Monsieur le Maire tient à remercier ce généreux donateur.

La séance est levée à 19H15